

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Le treize novembre deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusés : Cristel MARTINEZ a donné procuration à Jacques POUGET, Patricia CHATELIN a donné procuration à Sébastien NODARI, Paul PINSARD.

Etait absente : Aline JACQUET.

Madame Violette MARCHADIER est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour dans le détail, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2017, en vue de son approbation.

Daniel PASQUIER souhaite apporter deux corrections :

- Le jour de son agression était le 16/09 et non le 25/09,
- Il met à la disposition des élus pendant la séance, un constat d'huissier produit sur demande de Monsieur DUPONT et non un procès-verbal d'avocat.

Sébastien NODARI indique que le conseil municipal précédent du 11/09/2017 a été approuvé à l'unanimité.

Plus d'autres observations, le conseil municipal du 9/10/2017 est adopté à l'unanimité.

Pas de décisions prises depuis la dernière séance.

ORDRE DU JOUR :

1 Proposition d'achat d'un terrain au lotissement du Pigeonnier

Suite au dernier conseil municipal, je vous ai informé du permis de construire en cours d'instruction pour la création de locaux professionnels sur une parcelle qui jouxte le pigeonnier et d'un début de négociation avec le promoteur immobilier Monsieur COSIO d'Invest Foncier de Toulouse, pour une proposition d'achat de la parcelle.

Monsieur PASQUIER Daniel, Président de l'ASEL avait également adressé un courrier au Maire dans lequel il sollicitait que la commune envisage l'achat de cette parcelle afin de protéger le pigeonnier.

Une première proposition s'élevait à 60 000 € pour les 1447 m².

Le 26 octobre 2017, M.COSIO d'Invest Foncier a adressé une deuxième proposition à 46 000 € pour les 1 447 m², soit environ 32 €/m².

Pour information, le permis de construire est tacite depuis le 1/11/2017 et Monsieur COSIO a un droit à construire sur la parcelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat des parcelles AI 382 et 388 respectivement de 1041 m² et de 406 m² pour une superficie totale de 1447 m² pour un montant global (TVA sur marge comprise) de 46 000 €.

Après délibération, l'assemblée valide la proposition d'achat à la majorité avec un vote contre celui de Marc ASTRUC. Elle valide également les frais notariés à venir et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

2 Décision modificative budgétaire n° 2

Suite à la validation du point 1, une décision modificative est nécessaire en investissement pour rajouter des crédits nécessaires à l'achat du terrain, notamment à l'opération 197, soit 50 000 € de complément.

Après quelques aménagements supplémentaires, la section d'investissement est équilibrée à 50 600 €.

En fonctionnement, il convient de faire le virement des 20 000 € de dépenses imprévues sur le chapitre 012 (charges du personnel) et quelques ajustements nécessaires. La section de fonctionnement s'équilibre à 0 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de décision modificative budgétaire n°2.

3 Proposition d'avenant au marché d'aménagement de bourg place de la poste - place du Fajal

Suite à l'exécution du marché d'aménagement de bourg attribué par conseil municipal du 24/07 et notifié le 4/08 pour un montant de 126 527.55 € HT soit 151 833.06 € TTC.

En cours d'exécution, des imprévus sont survenus au niveau du réseau pluvial, l'entreprise propose un avenant nécessaire à la continuité du chantier.

Ce devis s'élève à 3 484.22 € HT, soit 4 181.06 € TTC.

Le montant du marché passe à 130 011.77 € HT soit 156 014.12 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Maire à le signer.

4 Personnel : Indemnité forfaitaire de changement de résidence administrative

Suite à la mutation le 16/10/2017 de Madame DEVIMES Nathalie au poste de Patricia LINON, l'agent nous a sollicités par courrier en date du 2/11/2017 pour le versement d'une indemnité de changement de résidence.

L'agent était précédemment fonctionnaire à la Mairie de MONTECH (82) et habitait sur place. Cette indemnité est un droit pour chaque fonctionnaire remplissant les conditions et conformément au décret n° 2001-654 du 19/07/2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales mentionnés à l'article 2 de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19/06/1991.

Le calcul est le suivant :

$I = 568.94 + (0.18 \times VD)$, si le produit VD est égal ou inférieur à 5000.

L'indemnité est de 814.63 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le montant de l'indemnité forfaitaire pour changement de résidence administrative à 814.63 €, celle-ci sera versée à Nathalie DEVIMES.

5 Présentation du projet de création de terrains pour le complexe sportif : stade

La maîtrise d'œuvre vient de nous déposer la proposition d'avant-projet concernant l'étude d'implantations des 2 terrains de jeu avec le parking, l'aire de pique-nique, le parcours de santé, la clôture et l'ensemble des réseaux nécessaires au projet dans sa globalité.

Pour cela, vous avez 2 plans en annexe, le plan d'implantation des sites et le plan des réseaux. Ces éléments sont transmis à votre réflexion en conseil municipal et en commission afin de prévoir une prochaine validation.

6 Rapport sur le Prix et la Qualité du service assainissement 2016

Comme chaque année, il convient de dresser en partenariat avec le Syded, un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année passée 2016.

Ce rapport vous a été communiqué par mail, il est consultable en mairie.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition concernant le RPQS 2016 pour le service assainissement.

7 Questions Diverses.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets de déploiements d'installations photovoltaïques (ombrières solaires sur le parking du cimetière, ombrières sur l'extension de la zone artisanale de Lissaure et ferme photovoltaïque près du transformateur route de Cahors). Après conseils pris auprès de la DDT service instruction, celle-ci nous a adressé un courrier dans lequel elle stipule la réglementation qui s'applique à chaque installation et pour chaque lieu. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de consulter la Fédération d'Energies du Lot en vue d'un partenariat pour compléter l'avis technique.
- Monsieur le Maire vous informe que la consultation transmise par Nicolas BRU, Conservateur du patrimoine au Conseil Départemental du Lot est lancée, 3 entreprises ont reçu le cahier des charges pour établir l'étude sur la restauration du retable de l'église ST QUIRIN et 3 entreprises ont reçu le cahier des charges pour établir l'étude sur les tableaux du cœur. Ils doivent rendre leur proposition de devis au plus tard le 27/11/2017. Après réception de ces devis, le Maire pourra proposer au prochain conseil municipal, la proposition de plan de financement correspondant.
- Monsieur le Maire vous informe de nouveau sur les rythmes scolaires et sur la volonté des enseignants de repasser aux 4 jours à compter de la prochaine rentrée 2018/2019. Pour cela, le conseil d'école se réunit mardi 14/11 pour en débattre, et je vous propose de suivre l'avis du conseil des maîtres et du conseil d'école à venir. **L'assemblée valide à l'unanimité.**
- Aménagements piétonniers RD6 et RD10 : les aménagements piétonniers sont achevés, il reste à positionner une chicane sur chaque voie ainsi qu'une écluse en vue de sécuriser

au maximum ces axes en réduisant la vitesse. Le Conseil Départemental va procéder aux installations de test avant la matérialisation définitive. Pour cela, nous allons solliciter plusieurs devis de chicane et écluse.

De plus, la commission voirie s'est réunie et informe de la mise en place de plots amovibles autour de l'église afin de libérer la totalité du parvis pour interdire le stationnement sauvage.

- Agence de développement du tourisme du Lot nous a sollicités par courrier en date du 2/11/2017 pour mettre en place un balisage orange de piste équestre sur la commune. Michel DURAND a présenté à l'assemblée la carte et la proposition de modification de piste. Après examen, un courrier réponse va être adressé à l'Agence avec les différentes observations retenues.
- Daniel PASQUIER : souhaite la nomination d'un référent suppléant pour l'étude du PLUi, pour remplacer Charles LONJOU s'il est absent. Monsieur le Maire indique que le service urbanisme de la Communauté nous sollicitera sur le sujet.
- Daniel PASQUIER rappelle les travaux de la traverse des jardins et sollicite le changement du grillage.
- **SAMEDI 18 NOVEMBRE : INAUGURATION de la MAIRIE A 16 H 30**, la population est invitée.
- Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

A LALBENQUE, le 16 novembre 2017.

Le Maire

J.POUGET.